Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2020-81** **06/02/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2020-24 du 15/01/2020 : Formation de préparation au concours interne et à l'examen professionnel pour l'accès au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) – session 2020.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Note rectificative à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-24 en date du 14 janvier 2020 relative à la formation de préparation au concours interne et à l'examen professionnel pour l'accès au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) – session 2020. Rectification des dates de la session en présentiel de préparation à l'épreuve écrite.

Destinataires d'exécution
Administration centrale DRAAF / DAAF DDT(M) / DD(CS)PP Établissements publics d'enseignement technique agricole Établissements publics du MAA

Résumé : Dans la perspective de l'ouverture d'un concours interne et d'un examen professionnel pour intégrer le corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) dont les épreuves écrites se dérouleront le 7 avril 2020, le MAA propose aux futurs candidats une formation de préparation aux épreuves écrites.

Cette note de service ne concerne que la préparation aux épreuves écrites et ne vaut pas inscription au concours. L'ouverture au concours est prévue par une note de service du bureau des concours et des examens professionnels à paraître au cours du 1er trimestre 2020.

Textes de référence :- décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires.
- décret n°2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire.

Le paragraphe 2 de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-24, relative à la « Formation de préparation au concours interne et à l'examen professionnel pour l'accès au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) – session 2020 », est modifié comme suit :

- <u>Module 2 : en présentiel</u> – préparation à l'épreuve écrite et correction du devoir à distance

Une session en présentiel (2 jours) est proposée à Lyon les :

mardi 24 et mercredi 25 mars 2020 – code épicéa 183604

La formation a pour objet la méthodologie de la préparation à l'épreuve écrite et porte, notamment sur les caractéristiques de l'épreuve, l'attente du jury et les pièges à éviter.

Les autres paragraphes de la note de service précitée restent inchangés.

Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE